
CONCLUSION

La filière cunicole régionale tient une place importante en France. Poitou-Charentes est la première région d'abattage, avec 20 milliers de tonnes de lapins de chair abattus, soit 31 % de la production nationale. Lœul et Piriou, premier abatteur-transformateur de la région est le leader européen des entreprises d'abattage de lapins. La diversification des produits à base de viande de lapin **est importante au niveau national. La production de lapins de chair** atteint 10,5 milliers de tonnes, soit 11 % des volumes nationaux. Toutefois, une baisse de 10 % par rapport à 1988 est enregistrée en 1995, alors que les Pays de la Loire ont enregistré une hausse de 30 % sur la même période. **Les éleveurs sont dynamiques et performants.** Selon les estimations de l'enquête des services du Ministère de l'Agriculture, la région compte 420 producteurs de lapins, dont près de 40 % retirent plus des deux tiers de leur revenu de l'atelier cunicole.

La production régionale d'aliments lapin est estimée à près de 75 milliers de tonnes, soit 95 % de la consommation régionale et 11 % des volumes nationaux. Ces aliments lapin sont élaborés par six principaux fabricants d'aliments en Poitou-Charentes.

Le chiffre d'affaires de la filière a atteint environ 700 millions de francs en 1995. **L'agro-industrie et l'agro-alimentaire de la filière cunicole** emploient près de 650 salariés.

La filière cunicole est confrontée à un niveau de consommation peu soutenu, à une limitation des débouchés du fait d'une concurrence accrue de la part de nouveaux producteurs (Espagne), ainsi qu'aux reports sur le marché intérieur des viandes qui n'auront pu être exportées (application des accords du GATT). Une démarche nationale est engagée visant à dynamiser les ventes et à maîtriser la production.

En Poitou-Charentes, région de tradition d'élevage de lapins, de chair, la production doit se maintenir, voire progresser, au risque de subir une délocalisation de son important et performant outil de transformation. La faible densité des ateliers autorise un développement de la production, dans le respect des nouvelles réglementations en matière d'environnement.